

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - Avril 2023

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée :	LOGOPLASTE	Date : 13 mars 2025
Site de :	LONS (64140)	Auditeur : Marc Rottier
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 29750
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour
	Transport de GPI	Audit sur site : oui non
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme : LOGOPLASTE, groupe portugais dont le business model est d'être implanté chez ses clients. En France, LOGOPLASTE a 4 sites dont 3 implanté chez ses clients dont celui de LONS (64) chez CANDIA. La cadence de production est d'environ 18 000 bouteilles / heure et CANDIA a une cadence de 25 000 bouteilles / heure. L'entretien et le suivi de l'outil de production est une obligation. Le site compte 13 personnes. La production est organisée en équipe de 2 personnes qui fonctionnent en 5x8. Le chiffre d'affaires 2024 est d'environ 5 M€. Le site est certifié FSSC 22000 (ISO 22000 + FSSC+ISO TS 22002-4)

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre : ISO FSC 22000

Taille des granulés plastiques présents sur le site : 3 - 5 mm

1- EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Une analyse des risques a été faite pour installer les équipements de protection. Des grilles adaptées (maille de 1 mm) sont mises en place au niveau des regards d'eau pluviale. Des bacs plastique sont présents au niveau des silos pour le dépotage. Les silots de production ont été équipés d'évents pour s'adapter des nouveaux volumes des livraisons qui sont plus importantes qu'auparavant. Des tuyaux souples ont été remplacés par des tuyaux inox. Les big bag de déchets des broyés ont été remplacés par des GEOBOX équipés de couvercle. Sur la zone déchets, les GEOBOX sont sanglés pour éviter que les couvercles ne s'envolent.	Le réseau des eaux pluviales a été modifié. Une grille doit être installée et est planifiée pour juin 2025. Le plan d'implantation des installations a été modifié lors de l'audit pour matérialiser les regards équipés de grille et ceux qui ne le sont pas.	Fait		
1.2.	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Maille de 1 mm				
2- PROCEDURES							
2.1.	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Fiches réflexes en place. Affichage dans les lieux concernés. Un accueil digital par questionnaire est en place pour l'entrée et qui permet de valider la sortie.			Il serait intéressant de définir une règle d'espace entre les palettes de sacs de GPI et les angles saillants d'équipements à proximité.	
2.2.	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Procédures en place pour identifier, récupérer et mettre en déchets les GPI				
2.3.	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Affiches présentes dans la zone silos et zones OCS (Operation Clean Sweep). En réponse au dernier audit, des affiches sont installées dans la zone de stockage des colorants et granulés test, zone mixte avec CANDIA.				
2.4.	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Déchets de GPI mis en GEOBOX étanche avec couvercle.			La réponse de l'entreprise a été adaptée au rergard du dernier audit de 2022.	
2.5.	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Inventaire toujours mensuel				
2.6.	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Documentation et consigne adaptée. Le chariot élévateur est équipé d'un kit d'intervention en cas de déversement accientel pendant le flux interne.				
2.7.	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Pas de bassin de rétention. Réseau des EP protégé.				
2.8.	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Site et locaux très propres. Le personnel est sensibilisé. Les attitudes constatées lors de l'audit l'attestent.				
2.9.	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Maintenance toutes les 6 semaines.			Un test avec des filtres provisoires et simples pourrait être réalisé sur les regards non équipés pour apporter la preuve factuellement que l'analyse des risques n'est pas remise en cause.	
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1.	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Diffusion des instructions faite. Les salariés en place ont été sensibilisés à propos des dernières instructions.			Le commentaire de l'audit précédent a été assumé.	
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1.	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Audits mensuels maintenus.				

Conclusions de l'audit : Le site et les locaux sont propres. Le respect des consignes a été constaté. Les recherches d'amélioration sont structurées par les audits HSE et le soutien du service HSE groupe.

AVIS FAVORABLE
supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.